



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises

Question écrite n° 6467

Texte de la question

M Guy Hermier attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation du groupe Nestle. Pendant plus d'une quinzaine de jours, les salariés de ce groupe ont été en lutte pour l'augmentation de leurs rémunérations et notamment ceux de l'usine de la Sopad - Saint-Menet, à Marseille. Face à leurs revendications, que Nestle pourrait facilement satisfaire, étant donné l'importance de ses résultats financiers et des opérations qu'elle a menées récemment (de l'ordre de 31 milliards de francs pour le rachat de deux sociétés), la direction refuse catégoriquement toute négociation. Ce groupe confirme ainsi sa stratégie qui s'est illustrée par l'expatriation d'unités de production dans d'autres pays de la CEE, par l'aggravation du déficit commercial dans les secteurs chocolaterie et des produits alimentaires dus à des transferts internes de production, et par la suppression massive d'emplois. C'est une stratégie qui va à l'encontre des intérêts du pays et de ses salariés. Le ministre de l'agriculture a plusieurs fois déclaré son soutien à une telle stratégie, confirmant récemment qu'il n'excluait pas d'appuyer dans ce sens les groupes étrangers. C'est pourquoi il lui demande confirmer cette prise de position et de lui indiquer s'il entend prendre des dispositions pour que la direction de Nestle respecte enfin les rapports sociaux en vigueur dans notre pays.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'agriculture et de la forêt indique à l'honorable parlementaire que, au cours de deux dernières années, la balance commerciale du groupe Nestle-France dans le secteur de la chocolaterie et pour l'ensemble des produits alimentaires n'a pas enregistré de déficit : fin 1987, les exportations représentaient 1,026 milliard de francs contre 191 millions de francs pour les importations ; fin 1988, les exportations représentaient 1,120 milliard de francs contre 210 millions de francs pour les importations. Le solde positif est ainsi passé de 835 millions de francs en 1987 à 910 millions de francs en 1988. Par ailleurs, la stratégie de Nestle-France ne s'est pas traduite par une suppression massive d'emplois puisque fin 1986 le groupe, hors Buitoni et Rowntree, comptait 9 347 personnes et que, fin 1988, il en comptait 9 184. Le groupe Nestle-France par son chiffre d'affaires, environ 8 p 100 du total mondial consolidé de Nestle SA, vient en seconde position après les États-Unis. Il compte parmi les tout premiers exportateurs français de produits alimentaires transformés. La récente acquisition des sociétés Rowntree et Buitoni a marqué l'intérêt que le groupe Nestle portait au développement de son implantation en France. Enfin, d'une façon générale, on observe depuis 1987 une augmentation des prises de participation de firmes étrangères en France, mais dans le même temps un accroissement encore plus important des prises de participation de firmes françaises à l'étranger. Les concentrations d'entreprises dans l'agro-alimentaire doivent être encouragées au bénéfice des opérateurs français. Mais cela ne doit pas conduire à une attitude protectionniste des lors que les règles de concurrence en vigueur en France sont respectées par les entreprises étrangères.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6467

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3476